

SECTION III

Autres programmes et services gouvernementaux

A. Les programmes provinciaux de financement des exportations

Toutes les provinces disposent de mécanismes pour apporter une aide financière aux exportateurs résidents. Comme nous allons le préciser ci-après, cette aide peut aller d'ententes de partage des coûts de promotion de produits et de développement de nouveaux marchés à l'octroi occasionnel de crédits d'exportation. Bon nombre de ces mécanismes ne sont généralement pas disponibles lorsque le gouvernement fédéral fournit également de l'aide. Les exportateurs intéressés devraient aussi noter que dans la plupart des cas le soutien maximum disponible pour des projets particuliers fait l'objet de limites prédéterminées. Les sociétés qui demandent une aide provinciale doivent démontrer leur solidité sur le plan des finances et de la gestion et leur aptitude à réussir sur les marchés d'exportation. Dans la plupart des cas, les sociétés doivent présenter leur demande plusieurs semaines avant la date prévue de l'événement ou du projet pour lequel des fonds sont requis.

1. Terre-Neuve

Dans le cadre du Market and Product Development Program et du Marketing/Product Enhancement Program, le ministère du Développement offre une subvention pouvant représenter jusqu'à 50 % des coûts admissibles, aux sociétés provinciales qui exportent ou mettent au point des produits qui remplaceront des importations. Les coûts admissibles englobent la recherche et le développement de nouveaux produits, la promotion de produits nouveaux ou existants sur de nouveaux marchés, la modification de produits pour les vendre sur de nouveaux marchés, l'étiquetage et l'emballage, les frais de déplacement dans le but d'entrer en contact avec d'éventuels clients, d'étudier les opérations de production et de préparer des propositions d'exportation, les études réalisées par des experts-conseils, la publicité, et la participation à des foires commerciales.

On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

The Department of Development and Tourism
Prospect Development Division
P.O. Box 4750, Atlantic Place
Saint-Jean (Terre-Neuve)
A1C 5T7
Tél. : (709) 576-2781
Télex : 016-4949

2. Île-du-Prince-Édouard

L'Agence de développement de l'Î.-P.-É. a été créée en 1984 comme société de la Couronne provinciale. Elle combine les activités du Centre de développement des marchés et d'Industrial Enterprises Inc. Son but est d'aider les principaux producteurs, transformateurs et fabricants de la province à améliorer les produits et processus existants et à en élaborer de nouveaux, à identifier de nouveaux débouchés, à faire de la publicité et à faire valoir les produits de l'Île. Plusieurs secteurs de concentration de l'Agence de développement peuvent venir en aide aux activités intérieures et d'exportation, comme l'aide aux ventes, qui englobe l'aide aux acheteurs étrangers en visite, l'appui d'un plan de mise en marché, la publicité

et la promotion, ainsi que la participation à des foires commerciales.

Une aide financière à ces activités peut être accordée — selon la formule du partage des coûts — à même les fonds fournis conjointement par la province de l'Île-du-Prince-Édouard et le MEIR.

Un programme est destiné exclusivement aux exportations. Il s'agit du programme des contrats d'exportation (Export Contracting Program), qui s'adresse aux transformateurs et aux fabricants de la province qui cherchent à conquérir de nouveaux marchés d'exportation ou à élargir leurs débouchés à l'étranger. Les entreprises admissibles doivent manquer d'expérience dans le domaine de l'exportation ou sur un marché extérieur particulier. On s'attend à ce qu'elles participent entièrement à tous les aspects du programme d'obtention du contrat afin de pouvoir acquérir l'expérience nécessaire pour poursuivre seules par la suite des activités d'exportation. L'aide financière est disponible pour :

- délimiter et étudier les possibilités;
- négocier les contrats avec les acheteurs;
- défrayer les coûts de financement, d'assurance et de constitution du dossier d'exportation;
- verser les avances sur les contrats signés avec les acheteurs par l'Agence de développement.

On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

Prince Edward Island Development Agency
1 First Avenue
West Royalty Industrial Park
West Royalty (Île-du-Prince-Édouard)
C1E 1B0
Tél. : (902) 566-4222
Télex : PEIDA-CHTN 01444109

3. Nouvelle-Écosse

Le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse gère le Programme d'expansion du commerce (Trade Expansion Program) et le Programme de développement des produits (Product Development Program) en vue d'aider les fabricants, les transformateurs et les entreprises de services admissibles de la Nouvelle-Écosse qui cherchent à obtenir des contrats à l'exportation. Le Programme d'expansion du commerce assume une partie des coûts liés aux foires et expositions commerciales, à l'accueil de missions d'acheteurs étrangers et à la recherche de débouchés. Les coûts admissibles englobent la location de stands d'exposition, les frais de transport du personnel d'accompagnement approuvé, les frais de logement outre-mer et les frais de transport des acheteurs étrangers. Dans le cadre du Programme de développement des produits, une subvention peut être consentie pour publier de la documentation sur de nouveaux produits à des fins de mise en marché.

On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

Market Development Centre
Nova Scotia Department of Development
5151 George Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R7
Tél. : (902) 424-4242

4. Nouveau-Brunswick

Le Programme d'aide aux entreprises du ministère du Commerce et du Développement aide les exportateurs admissibles de la province. L'aide financière accordée prend la forme d'un partage des coûts admissibles au titre des déplacements, de l'indemnité quotidienne et autres